

SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de Conseillers : 11 L'an deux mil vingt six
- en exercice : 11 le 20 mars 18 heures
- présents : 11 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
- votants : 11 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de monsieur Laurent GESBERT, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : Mmes Sylvette ALPAERTS, Marion PATTE, Déborah DEBRINCAT, Magdella THERY, Isabelle GESBERT, Messieurs Laurent GESBERT, Nicolas LEMERCIER, Vincent DELCROIX, Benjamin DUPONT, Benjamin GALLARD, Christophe LEPREUX

Absent(s) excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Magdella THERY

Délibération n° 2026-027 :

Objet : N° d'ordre de séance 15 : DELIBERATION RELATIVE A LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Après avoir entendu le rapport de M. le maire,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- Dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres (à titre permanent, le cas échéant).

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste A composée de :

Mme Sylvette ALPAERTS, Mr Nicolas LEMERCIER, Mr Vincent DELCROIX, membres titulaires

Mr Benjamin DUPONT, Mr Benjamin GALLARD et Mme Magdella THERY, membres suppléants

Il a été procédé au vote à scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement. Les résultats sont les suivants :

1°) - Membres titulaires :

sièges à pourvoir : 3

suffrages exprimés : 11

Quotient électoral : 3.66

nombre de voix obtenues par la liste A : 11

Répartition des sièges : Le nombre de sièges obtenus par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A : 3

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 3 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 3 sièges

2°) - Membres suppléants :

sièges à pourvoir : 3

suffrages exprimés : 11

Quotient électoral : 3.66

nombre de voix obtenues par la liste A : 11

Répartition des sièges : Le nombre de sièges obtenus par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste A : 3

Cette première répartition permet :

- à la liste A d'obtenir 3 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 3 sièges

3°) - Sont élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires

- Mme Sylvette ALPAERTS

- M. Nicolas LEMERCIER

- M. Vincent DELCROIX

Membres suppléants

- M. Benjamin DUPONT

- Mme Magdella THERY

- M. Benjamin GALLARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Le Maire,
Laurent GESBERT**

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise en sous-préfecture
le 23 mars 2026.

